



*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

Le Ministre

Paris, le - 3 MARS 2011

Madame, Monsieur,

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est devenue, à côté de la Marseillaise et du drapeau tricolore l'un des symboles de notre République. Depuis plus de deux siècles, son caractère fondateur n'a cessé de s'affirmer. De fait, si elle est, depuis 1946, une référence constitutionnelle pour la France, sa vocation universelle n'a aucunement faibli.

En posant les principes de liberté et d'égalité des citoyens, mais aussi en affirmant le droit à la sûreté, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fonde le modèle démocratique français. Ce texte est toujours d'actualité parce que la République en poursuit inlassablement l'application pour que les principes qu'il énonce soient une réalité dans la vie quotidienne de chaque citoyen. Il est également d'actualité parce que, aujourd'hui encore, il exprime l'ambition et l'espérance de peuples qui vivent sous le joug des dictatures.

A cet égard, j'ai considéré qu'il était indispensable de veiller à faire connaître à chacun de nos élèves, dans le cadre de leur formation civique, l'origine des droits dont nous jouissons aujourd'hui.

Cet enseignement est déjà inscrit dans nos programmes. Il se complète aujourd'hui par l'envoi, dans toutes les écoles et tous les collèges de France, d'affiches de grand format reproduisant le texte de la Déclaration du 26 août 1789. Elles sont accompagnées d'un livret pédagogique élaboré par le Centre national de documentation pédagogique avec l'Inspection générale de l'Éducation nationale. Destiné aux enseignants, il retrace la genèse, les composantes et l'histoire de ce texte majeur de notre histoire commune.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est bien évidemment un objet d'étude à l'école et au collège, mais elle doit être aussi le symbole de notre aspiration démocratique et de l'engagement de tout un peuple à défendre les principes et les valeurs qui fondent notre société.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que cette référence fondamentale pour les élèves de France soit durablement affichée sur les murs des salles de classes de notre pays. Je vous demande donc de veiller personnellement à sa mise en place et à la pérennité de cet affichage par les moyens qui vous paraîtront les mieux appropriés.

L'affichage de la Déclaration sera, pour les élèves, l'occasion de réfléchir avec leurs professeurs sur le sens et la portée de quelques articles parmi ceux qui la composent.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez, au sein de votre école et de votre établissement, à cet acte civique qui contribuera à faire vivre les valeurs de notre République et à les transmettre aux enfants que la Nation nous confie.

Luc CHATEL